

MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le lundi 15 juillet 2019 à 7h30 à l'hôtel de ville, situé au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse, la mairesse suppléante, Mme Leslie-Anne Barber et les conseillers, Mme Susan McKay, Mme Isabelle Patry, et M. Scott McDonald.

Également présent, M. Pierre Said, directeur général.

Absences motivées : le conseiller, M. Thomas Howard et la conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / AVIS DE CONVOCATION

La séance a été convoquée par la mairesse suppléante, Mme Leslie-Anne Barber et la conseillère, Mme Isabelle Patry conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 7h33.

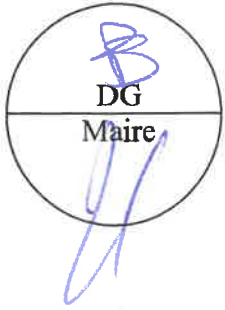
2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTION

Mme Joanne Labadie, Présidente, prend connaissance qu'il n'y a aucune question inscrite au registre de questions.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance / avis de convocation
2. Parole au public et question
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Appel d'offres pour un contrat pour la cueillette des matières résiduelles
5. Autorisation de procéder à un appel d'offre pour contrat de déneigement du secteur c pour les années 2019-2020 et suivantes

19-07-3821



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Isabelle Patry et appuyé par la conseillère, madame Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate l'administration à lancer un appel d'offre public afin d'obtenir des soumissions pour la collecte des matières résiduelles.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE les fonds nécessaires pour financer ce service proviennent du fonds général également répartis entre les deux postes 02-451-12-446 et 02-452-12-446.

Adoptée

19-07-3823

5. AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRE POUR CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR C POUR LES ANNÉES 2019-2020 ET SUIVANTES

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement du secteur C s'est terminé en avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac est désireuse fournir un service de qualité pour le déneigement de ses chemins;

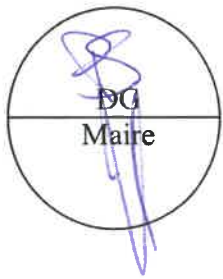
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac désire octroyer un contrat de déneigement pour le secteur C;

CONSIDÉRANT QUE le montant total attendu pour un tel contrat est supérieur à 100 000\$, la municipalité désire effectuer un appel d'offre public via le service électronique d'appel d'offre, SEAO;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Leslie-Anne Barber et appuyé par la conseillère, madame Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE le service des travaux publics produise un appel d'offres public et procède à obtenir des offres pour les services de déneigement du secteur C de la municipalité.

Adoptée



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

19-07-3824

6. ACHAT DE GRAVIER ET TRANSPORT POUR TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET ACHAT DE GRAVIER POUR REMPLACEMENT DE PONCEAUX 2019

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics prévoit de recharger près de 1,5km de chemin

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics planifie remplacer près de 30 ponceaux dans la saison 2019

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics devra acheter du matériel granulaire de différent diamètre pour ces travaux

CONSIDÉRANT QUE le montant pour l'achat et le transport du gravier devrait être supérieur à 25 000\$ et inférieur à 100 000 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Isabelle Patry et appuyé par le conseiller, monsieur Scott McDonald.

ET RÉSOLU QUE le service des travaux publics produise un appel d'offres par invitation pour l'achat et le transport de gravier.

Adoptée

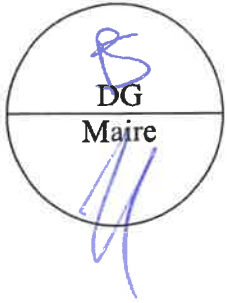
19-07-3825

7. AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRE POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE COMPLEXE MUNICIPAL DE LUSKVILLE

CONSIDÉRANT QUE les deux systèmes de traitement des eaux usées en place et qui desservent le complexe municipal ont atteint la fin de leur vie utile.

CONSIDÉRANT QUE les usages du centre communautaire ont augmentés en intensité et que le nombre d'employés a pu augmenter à l'Hôtel de ville suite à l'agrandissement de celles-ci sans qu'il y ait eu une augmentation de la capacité de traitement des eaux usées.

CONSIDÉRANT QUE des montants sont disponibles via le programme de subvention TECQ 2014-2108 pour permettre d'aménager un système de traitement



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

des eaux usées ayant la capacité nécessaire pour traiter les eaux usées du complexe municipal pour le futur.

CONSIDÉRANT QU'au sens de la loi, seul les professionnels compétents sont en droit de procéder à la conception d'un tel système.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Leslie-Anne Barber et appuyé par le conseiller, monsieur Scott McDonald.

ET RÉSOLU QUE le service des travaux publics produise un appel d'offres par invitation pour obtenir les services professionnels visant la réalisation d'un système des eaux usées afin de desservir le complexe municipal du secteur de Luskville.

Adoptée

19-07-3826

8. AUTORISATIUN DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRE POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE POUR LE COMPLEXE MUNICIPAL DE LUSKVILLE

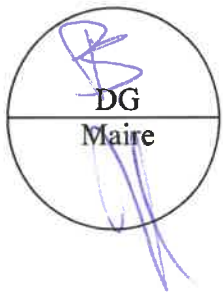
CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'eau du système d'alimentation en eau actuel du complexe municipal ne produit pas une eau de qualité répondant aux normes de consommation édictées par le MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE le puits de surface actuel fourni de l'eau comprenant une forte concentration en sel, sans compter que ce dernier a une capacité très limitée;

CONSIDÉRANT QU'UN puits artésien existe depuis un bon nombre d'année et qu'il a une capacité suffisante pour desservir les usages actuels;

CONSIDÉRANT QUE des montants sont disponibles via le programme de subvention TECQ 2014-2108 pour permettre d'aménager un système de traitement de l'eau potable ayant la capacité de produire une eau de qualité répondant aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'au sens de la loi, seul les professionnels compétents sont en droit de procéder à la conception d'un tel système;



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Leslie-Anne Barber et appuyé par la conseillère, madame Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE le service des travaux publics produise un appel d'offres par invitation pour obtenir les services professionnels visant la réalisation d'un système de traitement d'eau potable afin de desservir le complexe municipal du secteur de Luskville.

Adoptée

19-07-3827

9. LOCATION DE MACHINERIE ET ÉQUIPEMENTS LOURDS AVEC OU SANS OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics prévoit de profiler près de 6km de fossé

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics planifie remplacer près de 30 ponceaux dans la saison 2019

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics doit avoir différents équipements lourds à sa disposition et à différents moments tel que des camions, une deuxième pelle mécanique, une retro caveuse, une niveleuse, un camion à eau et toute sorte d'autres équipements pour exécuter ces travaux de façon efficace et sécuritaire.

CONSIDÉRANT QUE le montant pour la location de ses équipements devrait être supérieur à 25 000\$ et inférieur à 100 000.

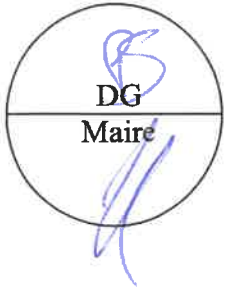
PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Isabelle Patry et appuyé par la conseillère, madame Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE le service des travaux publics produise un appel d'offres par invitation pour la location de machinerie et équipements lourds.

Adoptée

19-07-3828

10. EXTENSION DU CONTRAT TEMPORAIRE POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec l'entreprise Service Royal-T pour la conciergerie s'est terminé le 1^{er} mai 2019, que le contrat temporaire convenu avec Madame Suzanne Leclair se termine en début de semaine du 15 juillet;

CONSIDÉRANT QUE le comité administration n'a pas encore eu l'occasion de statuer sur les options de réaliser l'entretien ménager par un employé municipal ou retourner en appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu avec Susanne Leclair pour qu'elle puisse nous rendre le service de conciergerie de manière temporaire, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Leslie-Anne Barber et appuyé par le conseiller, monsieur Scott McDonald

ET RÉSOLU QUE le conseil octroie l'extension au contrat de conciergerie à Mme Suzanne Leclair conformément au projet de contrat soumis à son attention.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise en son nom la mairesse, Mme Joanne Labadie et le directeur général, M. Pierre Said, à signer le contrat.

Adoptée

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public

19-07-3829

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par le conseiller, M. Scott McDonald.

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 8h06.

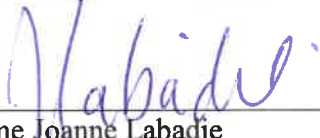
Adoptée



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC



M. Pierre Said
DIRECTEUR GÉNÉRAL



Mme Joanne Labadie
MAIRESSE

« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».